

**CONFÉRENCE DU COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA
SÉCURITÉ ET DU COMITÉ DE DÉFENSE DES
TRAVAILLEURS BLESSÉS**
Du 12 au 16 novembre 2019

Hôtel Sheraton Parkway North

**600, Autoroute 7, Richmond Hill
(Ontario) L4B 1B2**

**Du mardi 12 novembre (à compter de 19 h) au samedi
16 novembre (à 12 h)**

**189,00 \$ + taxes (en occupation simple ou double) à l'HÔTEL SHERATON PARKWAY
NORTH**

149,00 \$ + taxes (en occupation simple ou double) à l'HÔTEL BEST WESTERN

**Toutes les réservations d'hôtel doivent être faites en communiquant
avec Voyages WE, au 1-888-676-7747, au plus tard le
vendredi 18 octobre.**

Frais d'inscription :

- sections locales affiliées : 215,00 \$;
- sections locales non affiliées : 375,00 \$;
- frais pour inscription tardive par délégué après le vendredi 18 octobre : 50,00 \$.

Ceci est une conférence sans parfum et sans noix.

****Si possible, apportez un exemplaire de votre convention collective actuelle et du mandat de votre Comité de la santé et de la sécurité ou de votre Comité de la CSPAA***

Si vous avez besoin de services de garde sur place, de traduction simultanée en français, d'interprétation en ASL ou si vous avez d'autres besoins quant à l'accessibilité, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.cupe.on.ca/fr/ ou communiquer avec notre bureau en téléphonant au 905-739-9739.

CES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE REMPLIS ET RETOURNÉS AU PLUS TARD LE 18 OCTOBRE.

Si vous avez besoin de cet avis en anglais, veuillez également visiter notre site Web.

DESCRIPTION DES ATELIERS

COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS :

A CSPAAT 101+ – Les participants acquerront les connaissances de base quant à la façon et au moment de faire une demande d'indemnisation en vertu de la CSPAAT et recevront les ressources quant à la façon et au moment de faire une demande. Les participants apprendront également comment référer des dossiers en appel au personnel spécialisé du bureau national en matière de CSPAAT et auront la possibilité d'assister à une séance de questions et réponses avec des conseillers. De plus, cet atelier expliquera ce qu'est la défense et vous mettra en contact avec un groupe dans votre région.

B Retour au travail et obligation de prendre des mesures d'adaptation – Cet atelier facilitera une discussion approfondie au sujet des lois qui protègent les personnes ayant un handicap. Au cours de l'atelier, on examinera comment « l'obligation de prendre des mesures d'adaptation » survient et comment elle fonctionne. La jurisprudence la plus récente sera examinée afin de donner aux participants une compréhension claire des obligations légales des employeurs, des travailleurs et des syndicats. Ce faisant, l'atelier examinera les lois, la Charte et les codes suivants qui s'appliquent aux questions d'adaptation :

Charte canadienne des droits et libertés;

Loi canadienne sur les droits de la personne;

Code des droits de la personne de l'Ontario;

Loi sur la santé et la sécurité au travail;

Code canadien du travail;

Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail;

Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

C CSPAAT : Stress chronique / Stress traumatique – Le but de cet atelier est de donner aux participants une compréhension des politiques 15-03-14 sur le stress chronique et 15-03-02 sur le stress traumatique de la CSPAAT et d'expliquer les différences qui existent entre les deux. Cela donnera aux participants une compréhension claire des droits aux prestations que leur accordent les deux politiques et de ce qui est couvert et de ce qui ne l'est pas.

D Documentation médicale – Le but de cet atelier est de donner aux participants une compréhension de la façon de traiter les rapports médicaux qui contiennent des renseignements confidentiels et des renseignements personnels qui pourraient entraîner la justification d'un arrêt de travail pour cause de maladie, des recommandations d'adaptation (y compris des évaluations ergonomique) et une demande à la CSPAAT. On présentera également un aperçu des formulaires médicaux nécessaires pour faire une demande à la CSPAAT et il y aura une discussion au sujet de la terminologie médicale. Les participants auront la chance de participer à des exercices interactifs afin d'améliorer leurs compétences en matière de représentation des membres qui ont besoin d'aide avec les adaptations ou avec des rapports à la CSPAAT.

DESCRIPTION DES ATELIERS

COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ :

1) Environnements de travail sécuritaires sur le plan psychologique : dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez comment identifier les risques psychologiques dans un lieu de travail et comment les éliminer.

2) Identifier les risques et les documenter : dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez les techniques pour identifier les risques, comme la schématisation, les sondages et les inspections.

3) Amiante : ce programme est conçu pour les travailleurs qui pourraient être exposés aux dangers que représente l'amiante. La démolition et toute nouvelle construction dans des édifices comme des écoles, des bureaux et des hôpitaux affectent les travailleurs, comme les préposés à l'entretien, les concierges, etc. Les voies de transmission et les conséquences sur la santé seront également couvertes.

4) Cannabis au travail : c'est maintenant 420 chaque jour! Mais qu'est-ce que cela signifie au travail? Informez-vous avant que quelqu'un ne se « brûle ».

5) Le racisme qui rend malade (Sick of Racism) : c'est une campagne créée par les membres de la section locale 3902 du SCFP visant à lutter contre les effets toxiques que le racisme a dans un lieu de travail sur la santé et la sécurité des travailleurs racisés et à éduquer la collectivité sur ce problème.

CONFÉRENCE DU COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ ET DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS

Du 12 au 16 novembre 2019
Hôtel Sheraton Parkway North

Ateliers des jeudi et vendredi après-midi

Comité de défense des travailleurs blessés

- A. CSPAAT 101 +
- B. Retour au travail et obligation de prendre des mesures d'adaptation
- C. CSPAAT : Stress chronique / Stress traumatique
- D. Documentation médicale

Comité de la santé et de la sécurité

- 1. Environnements de travail sécuritaires sur le plan psychologique
- 2. Identifier les risques et les documenter
- 3. Amiante
- 4. Cannabis au travail
- 5. Le racisme qui rend malade (Sick of Racism)

Veillez indiquer votre préférence en entrant le numéro de l'atelier choisi. Les affectations aux ateliers se feront sur la base du premier arrivé, premier servi.

NOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE / COURRIEL	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	4 ^e choix

Secteur : _____

FRAIS D'INSCRIPTION :

SECTIONS LOCALES AFFILIÉES	215,00 \$ X	___ =	_____ \$
SECTIONS LOCALES NON AFFILIÉES	375,00 \$ X	___ =	_____ \$
FRAIS POUR INSCRIPTION TARDIVE par délégué (après le 18 octobre)	50,00 \$ X	___ =	_____ \$
TOTAL			_____ \$

(REMARQUE : les frais supplémentaires de 160,00 \$ pour les sections locales non affiliées s'appliqueront au premier paiement de la capitation si une section locale se joint à la Division de l'Ontario dans les trois mois suivant la Conférence.)

Veillez faire le chèque à l'ordre de « CUPE ONTARIO » et l'envoyer avec le formulaire d'inscription à :
Conférence du Comité de défense des travailleurs blessés et du Comité de la santé et de la sécurité
SCFP-Ontario

80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2
Téléphone : 905-739-9739 Télécopieur : 905-739-9740

SECRÉTAIRE :

NUMÉRO DE LA SECTION LOCALE :

ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	SIGNATURE :
COURRIEL :	